

GUIDE DE VERSEMENT DES ARCHIVES HISTORIQUES NUMERIQUES DU GROUPE RENAULT

DIRECTION MARKETING
JANVIER 2020

Les archives historiques sont la propriété exclusive du Groupe Renault. Tout salarié en activité ou en partance de l'entreprise (départ à la retraite, mobilité, etc.) doit verser ses documents anciens et ses archives professionnelles à l'entité patrimoniale de Renault.

1-Qu'est-ce qu'une archive historique ?

Les archives historiques sont des documents ou objets que l'on ne détruira pas et que l'on conservera au titre du patrimoine de l'entreprise, dès lors qu'ils présentent une forte valeur ajoutée pour la connaissance et le développement du Groupe ainsi que du produit automobile.

LE VERSEMENT NUMERIQUE

Processus de versement :

- Contacter le service Patrimoine (heritage@renault.com) en envoyant un descriptif sommaire accompagné si possible d'un fichier pdf de l'archive que vous souhaitez partager sur le site Heritage Library. L'archiviste évaluera ensuite la nature du bien historique et vous confirmera l'intérêt de mettre l'archive en ligne ou pas.
- Si l'intérêt de mettre l'archive en ligne est confirmé, il vous sera alors demandé de remplir une notice descriptive permettant de documenter la nature du bien historique identifié (date, pays, format, etc.) et d'envoyer le(s) fichier(s) dans le format indiqué par l'archiviste.
- Une fois la notice complétée, l'archiviste pourra mettre l'archive en ligne. L'ensemble des collaborateurs Renault pourront ainsi profiter d'une nouvelle source historique !

A NOTER : en partageant cette archive sur le site Heritage Library, vous certifiez l'exactitude des renseignements transmis et vous vous engagez à ne pas diffuser les archives en dehors du Groupe Renault, qui en détient la propriété exclusive.